
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2006

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Cosme BOROT – Me Cécile BURDIN – MM. Jean-Pierre COHENDOZ – Cosme DAME – Jacques FINIELS – Me Emma GAGNIERE – MM. Vincent GAGNIERE – Daniel GARNIER – Gilbert PILLOUD – Guy SUIFFET – Laurent SUIFFET - Albert TOURT

Invité : M. Patrick DEBORE, Trésorier

Urbanisation Saint Martin

La révision simplifiée du POS approuvée le 13 décembre 2005 va permettre la création de 20 à 25 lots constructibles dans le secteur de Saint-Martin.

Lors des deux dernières réunions du conseil municipal, deux possibilités ont été présentées pour les modalités de réalisation du lotissement :

- Soit en direct, la commune rachète les terrains et réalise le lotissement, les propriétaires étant favorables pour céder leurs terrains au prix de 22.50 € le m²,
- Soit les propriétaires confient ou vendent leurs terrains à un aménageur et réalisent eux-mêmes le lotissement dans le respect d'une convention, à passer avec la commune, qui précisera les obligations et les règles d'aménagement.

Un débat s'installe au sein du conseil municipal : meilleure maîtrise de l'opération si la réalisation est faite par la commune mais charge de travail supplémentaire, questions soulevées sur le prix de vente et le risque du devenir de lots invendus si la réalisation se fait par un aménageur, proposition de différer le choix et de réaliser auparavant une étude technique et financière (estimation du coût de la viabilisation et conditions de conventionnement).

Il est décidé de procéder au choix du mode de réalisation par un vote à bulletins secrets. Messieurs Daniel GARNIER et Cosme BOROT, propriétaires de terrains, ont quitté la salle et ne prennent pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

- réalisation par le privé : 5 voix
- réalisation par la commune : 6 voix.

Vente et achat de terrains

- Saint Martin

Messieurs Daniel GARNIER et Cosme BOROT ont quitté la salle et ne prennent pas part au vote, le conseil municipal décide, par vote à bulletins secrets, de procéder à l'acquisition des terrains au prix de 22.50 € (9 voix pour, 1 voix contre, un bulletin blanc).

- Zone de Lecheraine

Monsieur Pierre MONGREVILLE souhaite acquérir la parcelle C.1718 d'une superficie de 95 m² afin de procéder à un agrandissement. Le conseil municipal donne un accord de principe, toutefois la parcelle étant concernée par des mesures de protection prescrites par le PPR, cette décision sera entérinée après obtention d'un certificat d'urbanisme afin de déterminer les possibilités de construire.

- Les Edelweiss

L'association a présenté une demande d'acquisition d'une bande de terrain communal située le long de leur propriété côté Arc. Ce terrain est déjà utilisé dans le cadre d'une autorisation précaire. Avant de prendre sa décision, le Conseil Municipal propose d'attendre que le projet d'entrée de village soit réalisé.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des rues du Ventier, des Ruchers et transversales

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé par insertion dans le Dauphiné Libéré et publication sur le site internet de la mairie. Trois offres sont parvenues en mairie.

Il est décidé de retenir le Cabinet Gilles VIAL dont l'offre s'élevant à 19 995.65 € HT soit 23 914.79 € TTC est la meilleure compte tenu des critères de la consultation.

Compte Administratif 2005

Service eau et assainissement

| | |
|----------------------------|--------------|
| ↳ Section d'exploitation | |
| ○ Dépenses | 178 289.65 € |
| ○ Recettes | 239 910.03 € |
| ↳ Section d'investissement | |
| ○ Dépenses | 99 610.52 € |
| ○ Recettes | 61 135.27 € |

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 23 145.13 € et sera repris au budget primitif 2006 (investissement 002 déficit reporté 38 475 €, 1068 affectation du résultat 40 000 €, fonctionnement 002 excédent reporté 21 620 €). Le compte administratif est adopté avec 10 voix pour et 3 abstentions.

Commune

| | |
|-----------------------------|----------------|
| ↳ Section de fonctionnement | |
| ○ Dépenses | 1 450 628.16 € |
| ○ Recettes | 1 783 189.86 € |
| ↳ Section d'investissement | |
| ○ Dépenses | 1 137 464.65 € |
| ○ Recettes | 1 172 652.76 € |

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 367 749.81 € et sera repris au budget primitif 2006 (investissement 001 excédent reporté 35 189 €, 1068 affectation du résultat 239 000 €, fonctionnement 002 excédent reporté 93 562 €)

Le résultat des budgets annexes s'élève à :

| | |
|--------------------------|--------------|
| - ZAC du Plan des Champs | 463 286.69 € |
| - Lotissement Herbefin | 113 870.24 € |

Le compte administratif 2005 est adopté avec 10 voix pour et 3 abstentions.

Budget Primitif 2006

Service eau et assainissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses

| | |
|----------------------------|--------------|
| ↳ Section d'exploitation | 152 000.00 € |
| ↳ Section d'investissement | 142 500.00 € |

La section de fonctionnement prévoit une participation de 72 000 € pour les travaux d'assainissement des rues des jardins, du Ventier et des Ruchers.

L'investissement concerne l'achèvement des travaux de la rue des jardins ainsi que la réfection des réseaux des rues du Ventier et des Ruchers et la protection des captages.

Le budget primitif est adopté avec 11 voix pour et 3 abstentions.

Commune

↳ Section de fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre à 1 942 000 € permettant de dégager 470 000 € pour la section d'investissement, en augmentant de 3% les taux d'imposition.

↳ Section d'investissement

Elle s'équilibre à 3 605 000 € comprenant notamment les opérations suivantes :

| | Dépenses | Recettes | |
|--|-----------------|--------------------|----------------|
| Remboursement capital emprunts | 352 732 € | | |
| Avance budget annexe St Martin | 275 000 € | | |
| Virement de la section de fonctionnement | | 470 000 € | |
| Affectation du résultat | | 239 000 € | |
| Recouvrement avance Herbefin | | 275 000 € | |
| Amortissement subvention équipement (Sablons) | | 226 000 € | |
| Opérations | | Subventions | Emprunt |
| Aménagement forêt | 10 000 € | | |
| Bâtiments divers | 20 000 € | | |
| Voirie divers | 15 000 € | 15 000 € | |
| Réseau électrique | 10 000 € | | |
| Fort de Ronce | 5 000 € | | |
| Bibliothèque | 5 000 € | 600 € | |
| Camping | 10 000 € | | |
| Réaménagement front de neige (aires de jeux) | 10 000 € | 5 000 € | |
| Chemin du passage | 140 000 € | | |
| Eglise (étude intérieur + restauration tableaux) | 30 000 € | 14 600 € | |
| Rue des jardins 1 ^{ère} tranche | 600 000 € | 31 500 € | 500 000 € |
| Cimetière | 500 000 € | 180 000 € | 300 000 € |
| Auditorium (étude) | 50 000 € | 50 000 € | |
| Aménagement entrée de village (porte) | 10 000 € | | |
| Aménagement route des Cruieux | 10 000 € | | |
| Piste de Pierres Longues | 46 000 € | 30 400 € | |
| Réhabilitation façade cinéma | 100 000 € | | |
| Pont | 1 000 000 € | 1 000 000 € | |
| Réaménagement garderie | 200 000 € | | |
| Valorisation touristique Grand Mont-Cenis | 110 000 € | 55 200 € | |
| Panneau électronique d'informations | 15 000 € | 5 000 € | |
| Aides à la réhabilitation des façades | 5 268 € | | |

Budgets annexes

ZAC du Plan des Champs

↳ Fonctionnement 1 740 847 €

↳ Investissement 1 200 424 €

Hameau d'Herbefin

↳ Fonctionnement 972 260 €

↳ Investissement 797 260 €

Le budget primitif 2006 est adopté avec 10 voix pour et 3 abstentions.